



7<sup>e</sup> programmes-cadre de recherche (PCR7) de l'Union Européenne

## Forfait d'encouragement pour PME : Marche à suivre

Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER propose aux **microentreprises et aux petites et moyennes entreprises indépendantes constituées selon le droit suisse (PME)**<sup>1</sup>, un forfait pour faciliter leur insertion dans les réseaux européens de recherche scientifique et technologique. Les PME suisses qui souhaitent participer pour **la première fois à un projet des 7<sup>e</sup> programmes-cadre de recherche** et dont la proposition (basée sur un "Call for proposals" de l'UE) a **été évaluée par l'UE** peuvent obtenir une contribution unique de CHF 7'000.--. Ce montant est destiné à couvrir une partie des frais de préparation et son versement ne dépend pas du résultat de l'évaluation de la proposition de projet déposée à Bruxelles. Si votre projet fait l'objet d'une procédure en deux étapes par l'UE, vous ne pourrez profiter du montant forfaitaire du SER qu'à partir de la 2<sup>e</sup> étape (2<sup>nd</sup> stage).

### Marche à suivre pour les requérants :

#### 1. Déposez votre projet à la Commission européenne

Votre projet sera examiné par la Commission du point de vue formel (réception dans les délais fixés, nombre minimum de participants, état complet de la proposition de projet, autres critères) puis évalué par des experts indépendants. **Vous recevrez :**

- ✓ Confirmation de l'accusé de réception de la proposition de projet par l'UE,
- ✓ Rapport d'évaluation (Evaluation Summary Report)

#### 2. Remplissez le formulaire

Le formulaire "Forfait d'encouragement pour PME : Formulaire de demande" peut être téléchargé du site web du SER: <http://www.sbf.admin.ch/form-f.html> („Programmes-cadre de l'UE")

Critères minimaux pour bénéficier d'une contribution du SER:

- ✓ **Entreprise indépendante et constituée selon le droit suisse**  
Sont réputées indépendantes les entreprises qui ne sont pas contrôlées, ou contrôlées à moins de 25 % du capital ou des droits de vote, directement ou indirectement, par d'autres entreprises, des organismes publics ou des corporations de droit public, à titre individuel ou conjointement.
- ✓ **Votre entreprise correspond à la définition d'une microentreprise ou petite et moyenne entreprise**  
Sont réputées microentreprises ou petites et moyennes entreprises, les entreprises comptant 249 postes à plein temps au plus et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 77,5 millions de francs ou dont le bilan annuel n'excède pas 66,7 millions de francs.
- ✓ **Votre entreprise participe pour la première fois à une proposition de projet**  
Vous n'avez pas encore participé à un projet des 7<sup>e</sup> programmes-cadre de l'UE.
- ✓ **Votre proposition de projet a été évaluée par l'UE**

#### 3. Transmettez la demande pour un forfait et les documents suivants au SER

- 📎 Copie de la proposition (Proposal), partie administrative
- 📎 Copie du rapport d'évaluation (Evaluation Summary Report)
- 📎 Copie d'un extrait de la chambre de commerce (si votre entreprise doit être enregistrée)

#### 4. Votre dossier sera examiné par le SER

#### 5. Le SER vous versera le montant de CHF 7'000.--

---

<sup>1</sup> Les entreprises à but non lucratif, les associations, fédérations, fondations, écoles et les coopératives **ne sont pas considérées comme des PME**, même si elles poursuivent des buts économiques.